



KIT CITOYEN

Mars 2013

Enquête publique SDRIF 2030

Enquête publique SDRIF 2030

Le contenu du document

Avant propos	Page 3
Le mot du président du groupe EELV	Page 3
Qu'est-ce que le SDRIF?	Page 4
Le mot du vice-président Alain AMEDRO	Page 4
Une longue bataille politique	Page 5
Les cinq documents du SDRIF	Page 6
Les Modalités de l'enquête publique	Page 7
Conseils à propos de l'enquête	Page 8
Les ressources disponibles	Page 9
Les points de consultation	Page 10

Résumé du document

Pourquoi participer à l'enquête publique sur le SDRIF?

Parce que ce projet va engager l'aménagement de l'Île-de-France et donc de nos territoires pour les 20 ans à venir. Écologistes, nous pesons de toute notre force pour que cet aménagement soit respectueux de notre environnement, préserve les terres agricoles et garantisse le « vivre mieux ».

Qui peut participer?

Tout/e citoyen/ne peut participer à cette enquête. Il vaut mieux qu'une requête soit déposée 1 000 fois par 1 000 personnes différentes plutôt qu'une seule fois par un collectif de 1 000 personnes.

Quand participer?

Ouverture de l'enquête le 28 mars, clôture des registres le 30 Avril.

Où Participer?

- Par internet (<http://www.enquetespubliques.iledefrance.fr/lenquete-publique-sur-le-sdrif>), un formulaire à remplir.
- Dans les points de consultation. Voir Page 10 de ce document.

Combien de fois je peux participer?

- Vous pouvez déposer sur les registres autant de fois que vous le souhaitez. Jusqu'au 30 Avril 2013.

Et pendant ce temps, mes élu/es EELV, que font-ils sur ce projet de SDRIF?

Elles/ils se tiennent à votre disposition pour recevoir vos avis et ainsi avoir du matériel pour défendre les positions écologistes dans le vote définitif prévu à l'automne 2013.

Comment contacter mes élu/es EELV?

Par l'intermédiaire de leur [page facebook](#) pour informer d'une requête spécifique sur le SDRIF ou par courriel pour toute demande complémentaire: www.eelv@iledefrance.fr

Quand les contacter sur le sujet?

Tout au long de l'enquête publique, mais après aussi. Si l'enquête publiques administrative se clôture le 30 Avril vos élu/es restent disponible au delà.

Enquête publique SDRIF 2030

Le projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France devant les Francilien/nés

AVANT PROPOS

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France doit répondre aux défis de demain. Préserver les espaces agricoles et naturels, favoriser les transports en commun, répondre aux besoins des habitants, garantir l'égalité entre les territoires, promouvoir la coopération entre les régions.

Ces valeurs que les écologistes portent invariablement doivent se traduire dans un projet pour le «vivre mieux» en Ile-de-France.

L'aménagement du territoire se fait avec les Francilien/nés, c'est pourquoi les élu/es EELV se sont attachés à multiplier les échanges avec eux avant et après l'adoption du SDRIF par le conseil régional le 25 Octobre 2012.

De nombreux amendements ont déjà été portés.

L'ouverture de l'enquête publique du 28 Mars au 30 Avril 2013 est l'occasion de préserver les avancées obtenues par vos élu/es et de mener les batailles qui restent. C'est un défi environnemental majeur, nous avons besoin de votre mobilisation.

Pour attirer votre attention sur les revendications portées par vos élu/es, nous avons mis à votre disposition une série d'argumentaires sur le [site des élu/es](#). N'hésitez pas à les reprendre et à les diffuser. Ces éléments ne sont pas exhaustifs. Si vous souhaitez porter d'autres requêtes, la page [facebook des élu/es](#) est à votre disposition.

Le Mot du Président du Groupe EELV du Conseil régional IdF



MOUNIR SATOURI



Chère amies, chers amis,

Vous nous avez élu/es pour vous représenter. Dans toutes les instances, nous menons pied à pied les batailles pour faire avancer nos valeurs et engager la transition écologique.

Le schéma directeur de la région Ile-de-France en est exemplaire. Il représente huit ans de processus de discussions, d'allers-retours avec la société civile, de combats au cœur de l'institution pour proposer une nouvelle Ile-de-France en 2030.

A l'automne prochain, nous, élu/es régionaux, serons amenés à voter la version définitive du projet, en fonction des conclusions de l'enquête publique.

Votre participation massive à cette enquête nous permet de continuer ensemble cette bataille politique pour un SDRIF plus écologiste.

Vous pouvez compter sur nous, nous comptons sur vous!

Enquête publique SDRIF 2030

Outil de planification et d'organisation de l'espace régional, le SDRIF propose une vision stratégique à long terme pour préparer dès aujourd'hui l'Île-de-France 2030.

Source : <http://www.enquetespubliques.iledefrance.fr/enquete-publique-sur-le-sdrif>

QU'EST-CE QUE LE SDRIF ?

Le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), un projet d'aménagement durable qui vous concerne

A quoi ressemblera l'Île-de-France en 2030 ? Population, construction de logements, création d'emplois, développement économique, nouveaux transports en commun, partage de la voirie, protection et valorisation des espaces naturels, réduction des inégalités spatiales, sociales, économiques et environnementales... sont autant de préoccupations qui touchent tous les acteurs de la région à toutes les échelles de vie.

Pour se préparer aux défis du XXI^e siècle et faire de l'Île-de-France une région solidaire, dynamique, attractive et durable où le Francilien est au cœur des projets, le Schéma directeur Ile-de-France 2030 apporte une vision stratégique à long terme sur ces sujets majeurs pour préparer dès aujourd'hui l'Île-de-France de demain.

Le SDRIF, un document de planification structurant pour la région Ile-de-France

Le Schéma directeur de la région Ile-de-France est un projet de société pour le territoire régional qui organise l'espace francilien.

C'est un **document d'aménagement** qui est organisé autour d'un **projet spatial** régional répondant à trois grands défis et se déclinant en objectifs de niveaux régional et local.

C'est également un **document d'urbanisme** qui dit le **droit des sols** à travers une « carte de destination générale des différentes parties du territoire » et des « orientations réglementaires » énoncées dans un fascicule dédié. Les documents d'urbanisme locaux devront le décliner pour permettre la mise en œuvre de ses objectifs.

C'est également un document opérationnel qui propose les moyens de sa mise en œuvre par une programmation, des partenariats et des modes de faire.

Enfin, c'est un **document anticipateur** qui évalue les incidences prévisibles du projet d'aménagement sur l'environnement et propose des ajustements afin de les éviter, de les réduire, et si ce n'est pas possible, de les compenser.

ALAIN AMEDRO, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux



« Le projet de schéma directeur voté par la Région en octobre dernier est le fruit de huit années d'élaboration et de concertation, c'est un tournant fort pour l'Île de France. Il nous permet d'engager sa mutation, en prenant pour objectifs à la fois le rééquilibrage des territoires avec des logements et des transports collectifs nombreux et de qualité, la préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles, la prise en compte de la transition énergétique et la préservation de la biodiversité dans la ville. Le temps de l'enquête publique nous permettra cependant de renforcer le projet vers davantage de solidarité, proximité, sobriété.

Enquête publique SDRIF 2030

Depuis le début du processus, les écologistes travaillent pour imposer une vision réaliste, solidaire et respectueuse des enjeux environnementaux.

*2004-2008: Coordination du projet du SDRIF 2008 par Mireille FERRI, Elue Ecologiste
2011-2013: Coordination du projet du SDRIF 2030 par Alain AMEDRO, Elu Ecologiste.*

UNE LONGUE BATAILLE POLITIQUE

- 1994:** approbation du SDRIF par décret du 24 avril 1994 ;
- 2004-2005 :** bilan du SDRIF de 1994, délibération du Conseil régional et décret ouvrant la procédure de révision du SDRIF ;
- 2005-2006 :** démarche de concertation : ateliers thématiques et territoriaux, forums, conférence des intercommunalités, conférence interrégionale, enquête par questionnaire auprès des Franciliens, conférence des citoyens, États généraux du SDRIF ;
- 2007 :** délibération du Conseil régional arrêtant le projet de SDRIF, recueil des avis de l'État, des Conseils généraux, des chambres consulaires, du CESR, du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, enquête publique ;
- 2008 :** avis favorable unanime de la commission d'enquête, délibération du Conseil régional adoptant le projet de SDRIF. Le Conseil d'Etat n'a jamais approuvé ce SDRIF ;
- 2010 :** loi relative au Grand Paris, avis du Conseil d'État relatif au SDRIF impliquant une nouvelle phase de révision du SDRIF ;
- Été 2011 :** décret et communication du Président du Conseil régional d'Île-de-France ouvrant la nouvelle phase de révision du SDRIF ;
- Hiver 2011-2012 :** concertation sur les enjeux du futur SDRIF : Conférence territoriale régionale, Rencontre des coopérations territoriales, recueil des propositions des Conseils généraux, des chambres consulaires et du CESER ;
- Printemps-Été 2012 :** présentation de l'avant-projet de SDRIF et recueil des observations des partenaires, tables rondes citoyennes ;
- Octobre 2012 :** délibération du Conseil régional arrêtant le nouveau projet de SDRIF ;
- Hiver 2012-2013 :** recueil des avis de l'État, des Conseils généraux, des chambres consulaires, du CESER, du CGEDD, concertation citoyenne ;
- Printemps 2013 :** enquête publique ;
- Automne 2013 :** délibération du Conseil régional adoptant le projet de SDRIF ;
- Hiver 2013-2014 :** décret en Conseil d'État approuvant le nouveau SDRIF.

Enquête publique SDRIF 2030

Le projet de SDRIF, arrêté par le Conseil régional le 25 octobre 2012, est composé de cinq documents et d'une cartenormative

Source : <http://www.enquetespubliques.iledefrance.fr/lenquete-publique-sur-le-sdrif>

LES 5 DOCUMENTS DU SDRIF

Le fascicule « Vision régionale » qui accompagne le SDRIF propose un projet de société que la Région souhaite construire avec tous ses partenaires, dans un avenir proche (demain) et plus lointain (2030), et présente un regard sensible sur l'Île-de-France porté par ses habitants et les acteurs de l'aménagement.



Le fascicule « Défis, Projet spatial régional et Objectifs » présente le projet d'aménagement et de développement durables. Il exprime le projet spatial régional établi selon le modèle francilien d'aménagement durable permettant d'apporter une réponse transversale aux enjeux de l'Île-de-France 2030.



Le fascicule « Orientations réglementaires » et, la « **carte de destination générale des différentes parties du territoire** » (CDGT) regroupent l'ensemble des dispositions normatives s'imposant notamment aux SCoT, et en leur absence aux PLU ou documents d'urbanisme en tenant lieu. Ils traduisent ainsi le projet d'aménagement dans le droit du sol.



Le fascicule « Evaluation environnementale », dont la construction a irrigué le projet tout au long de la réflexion, a contribué à mettre le cadre de vie et l'environnement au cœur du Schéma directeur en anticipant les incidences de ce dernier sur l'environnement. Elle justifie et explicite les choix d'aménagements retenus et les éléments prescriptifs.



Le fascicule « Propositions pour la mise en œuvre du SDRIF » annexé au SDRIF présente les politiques publiques partenariales et contractuelles nécessaires à la mise en œuvre du SDRIF.



Documents téléchargeables sur le site:

<http://www.enquetespubliques.iledefrance.fr/lenquete-publique-sur-le-sdrif/>

Enquête publique SDRIF 2030

L'enquête publique est une traduction concrète du principe de participation inscrit dans la Charte constitutionnelle de l'environnement.

Source : <http://www.enquetespubliques.iledefrance.fr/lenquete-publique-sur-le-sdrif>

LES MODALITES DE L'ENQUETE

Comment prendre connaissance du projet et le faire évoluer ?

Ce projet, voté par le Conseil régional le 25 octobre 2012, n'est pas encore définitif. C'est désormais à chaque Francilien et chaque Francilienne d'en prendre connaissance et de faire ses remarques pour le faire évoluer, le cas échéant. Vos observations écrites seront analysées par une commission d'enquête composée de neuf membres indépendants. Dans le courant de l'été 2013, le président de la commission d'enquête rendra sur cette base un rapport et des conclusions au président du Conseil régional. Selon les conclusions de l'enquête, le Conseil régional pourra éventuellement modifier le projet avant de l'adopter, en vue d'une approbation définitive par décret en Conseil d'Etat au cours de l'hiver 2013-2014.

L'enquête publique se tient du 28 mars au 30 avril 2013

Où consulter ce dossier d'enquête ?

- Au Conseil régional, siège de la commission d'enquête 35 bd des Invalides, 75007 Paris.
- Dans les 28 autres lieux d'enquête répartis dans toute l'Île-de-France (à voir sur les points de consultation en Annexe).
- La version électronique du dossier d'enquête est téléchargeable dans la rubrique « documents à télécharger » du site de l'enquête publique.

Quels sont les éléments consultables ?

- Le projet de SDRIF arrêté (les cinq fascicules et la carte de destination générale).
- Les avis, joints au projet, émis par les Conseils généraux, le Conseil économique, social et environnemental régional, les chambres consulaires et l'autorité environnementale
- Les éléments portés à la connaissance de la Région par l'Etat.

Comment faire part de vos observations ?

- Durant la durée de l'enquête du 28 mars au 30 avril 2013, vous pouvez formuler vos observations, propositions et contre-propositions sur le projet de SDRIF soumis à l'enquête selon les modalités réglementaires suivantes :
- Par courrier à l'attention du Président de la commission d'enquête pour la révision du Sdrif, 35, boulevard des Invalides, 75007 Paris.
- Sur les registres d'enquête déposés dans les 29 lieux d'enquête.
- Directement à un commissaire enquêteur lors d'une de ses permanences (voir le planning des permanences).
- En remplissant le formulaire de dépôt des observations sur le site de l'enquête « déposer une observation sur le SDRIF »

<http://www.enquetespubliques.iledefrance.fr/lenquete-publique-sur-le-sdrif/>

Enquête publique SDRIF 2030

Conseils à propos de l'enquête.

DEFENDRE ET FAIRE PROGRESSER L'ÉCOLOGIE

Rien n'est acquis!

Les collectivités locales (communes, communautés de communes, départements, etc.) ont été appelées à donner leur avis sur le SDRIF.

Attention, l'enquête publique a aussi pour objet de défendre les avancées du projet (suppression de pastilles d'urbanisation, projets supprimés, etc.). Celles-ci peuvent toujours être remises en question lors du prochain vote à la région prévu à l'automne.

Exemple: «le SDRIF prévoyait un principe de liaison entre Pontoise et Triel-sur-Seine (C13). Cette liaison ne répondait pas aux besoins du territoire et je constate avec satisfaction que cette liaison a disparu du présent projet».

Informez nous de toutes les remarques que vous porterez auprès des commissaires enquêteurs, nous pourrons ainsi, les relayer dans l'institution.

Aussi, l'implication de toutes et tous à les défendre est primordial.

LA REDACTION

D'une manière générale nous vous conseillons de commencer vos remarques par les aspects positifs du SDRIF pour ensuite conclure sur les réserves que vous souhaitez apporter.

Exemples:

«Je suis favorable à l'orientation générale du SDRIF qui dit vouloir préserver les terres agricoles en Ile-de-France, néanmoins, je regrette que l'ensemble des terres du triangle du Gonesse n'aient pas été protégées au titre de terres agricoles d'intérêt régional.»

«Je constate avec intérêt que des zones d'urbanisation n'ont pas été retenues sur une partie de ma commune, pourtant, celles qui sont ajoutées au nord ne sont pas nécessaires parce que [...]»

Enquête publique SDRIF 2030

Les ressources à votre disposition

Sur internet:

- le site des Elu/es Ecologistes: <http://elus-idf.eelv.fr>. (Thématique «Enquête SDRIF» où nous ajouterons des articles au cours de la consultation.
- La page Facebook des Elu/es: page «[Europe-Écologie-Les-Verts-Région-IdF](#)»
- Le site de l'enquête publique Région Ile-de-France:
<http://www.enquetespubliques.iledefrance.fr/lenquete-publique-sur-le-sdrif/>
- Le site «Ile de France Environnement» qui donne des avis pertinents sur le sujet:
<http://www.idfe.eu>
- Vos Conseils Généraux ont mis en ligne leurs avis, ainsi que certaines communes. Des informations importantes peuvent s'y trouver.

D'une manière générale, contactez les élu/es EELV au Conseil Régional IdF pour soutenir et alimenter leurs batailles.

Les autres forces politiques, les groupes de pressions s'empareront eux aussi de l'enquête publique pour défendre leurs points de vue.

A NOUS DE FAIRE LE CONTRE POIDS, ENSEMBLE.

Enquête publique SDRIF 2030

Les points de consultation

- **Mairie du 4ème arrondissement** 2, place Baudoyer 75004Paris Permanences: Mardi 02/04 de 10H à 13H - Mardi 9/04 de 14H à 17H - Jeudi 18/04 de 16H à 19H - Lundi 22/04 de 14H à 17H - Samedi 27/04 de 10H à 13H Voir sur la carte
- **Hôtel de Région** 35, boulevard des invalides 75007Paris Permanences : Vendredi 29/03 de 9H à 12H - Jeudi 04/04 de 14H30 à 17H30 - Mercredi 10/04 de 14H30 à 17H30 - Mercredi 17/04 de 14H30 à 17H30 - Lundi 29/04 de 15H à 18H Voir sur la carte
- **Mairie du 13ème arrondissement** 1, place d'Italie 75013Paris Permanences: Mercredi 03/04 de 9H à 12H - Jeudi 11/04 de 16H à 19H - Samedi 20/04 de 9H à 12H - Lundi 22/04 de 9H à 12H - Lundi 29/04 de 14H à 17H Voir sur la carte
- **Mairie du 17ème arrondissement** 16/20, rue des Batignolles 75017Paris Permanences: Jeudi 4/04 de 14H à 17H - Samedi 13/04 de 9H à 12H - Mardi 16/04 de 14H à 17H - Mardi 23/04 de 9H à 12H - Vendredi 26/04 de 14H à 17H Voir sur la carte
- **Mairie de Melun - Espace Saint Jean** 26 place Saint Jean 77000Melun Permanencele Samedi 27/04 de 9H à 12H En dehors de cette permanence le dossier d'enquête est consultable à l'hôtel de ville. Voir sur la carte
- **Mairie de Melun** 16 Rue Paul Doumer 77000Melun Permanences: Mardi 2/04 de 14H30 à 17H30 - Jeudi 11/04 de 14H30 à 17H30 - Jeudi 18/04 de 9H à 12H Le Lundi 29/04 de 14H30 à 17H30 Voir sur la carte
- **Mairie de Meaux** 2 Place de l'hôtel de ville 77100Meaux Permanences: Jeudi 28/03 de 9H à 12H - Vendredi 05/04 de 9H30 à 12H30 - Lundi 08/04 de 15H à 18H - Samedi 20/04 de 9H à 12H - Lundi 22 avril de 15H à 18H00 Voir sur la carte
- **Mairie de Coulommiers** 13 Rue du Général de Gaulle 77120Coulommiers Permanences: Vendredi de 29/03 de 14H30 à 17H30 - Vendredi de 05/04 de 14H30 à 17H30 - Lundi 15/04 de 9H à 12H - Vendredi de 19/04 de 14H à 17H - Mardi 23/04 de 14H30 à 17H30 Voir sur la carte
- **Mairie de Provins** 5, place Maréchal Leclerc 77160Provins Permanences: Samedi 30/03 de 9H à 12H - Mercredi 03/04 de 9H à 12H - Lundi 08/04 de 9H à 12H - Lundi 15/04 avril de 14H30 à 17H30 - Jeudi 25/04 de 14H à 17H Voir sur la carte
- **Mairie de Torcy** Place de l'Appel du 18 juin 1940, Torcy 77207Marne la Vallée Permanences: Samedi 06/04 de 8H45 à 11H45 - Vendredi 12/04 de 8H45 à 11H45 - Mardi 16/04 de 14H à 17H - Lundi 22/04 de 14H à 17H - Vendredi 26/04 de 8H45 à 11H45 Voir sur la carte
- **Mairie de Fontainebleau** 40 Rue Grande 77300Fontainebleau Permanences: Jeudi 28/03 de 14H30 à 17H30- Mercredi 3/04 de 14H30 à 17H30 - Mardi 9/04 de 14H30 à 17H30 - Jeudi 18/04 de 14H30 à 17H30 - Mardi 30/04 de 14H30 à 17H30 Voir sur la carte
- **Mairie de Versailles** 4 Avenue de Paris 78000Versailles Permanences : Jeudi 28/03 de 9H à 12H - Samedi 06/04 de 9H à 12H - Mercredi 10/04 de 9H à 12H - Lundi 15/04 de 16H à 19H - Vendredi 26/04 de 14H à 17H Voir sur la carte
- **Centre administratif de Saint Germain en Laye** 86/88 rue Léon Desoyer 78100Saint-Germain-en-Laye Permanences : Mardi 02/04 de 14H à 17H - Vendredi 12/04 de 9H à 12H - Jeudi 18/04 de 16H à 19H - Samedi 27/04 de 9H à 12H - Lundi 29/04 de 9H à 12H Voir sur la carte
- **Mairie de Rambouillet** 1 Place de la Libération 78120Rambouillet Permanences : Vendredi de 29/03 de 9H à 12H - Jeudi de 4/04 de 14H à 17H - Samedi de 13/04 de 9H à 12H - Mardi de 16/04 de 16H à 19H - Mercredi de 24/04 de 9H à 12H Voir sur la carte
- **Mairie de Mantes-la-Jolie** 31 rue Gambetta 78201Mantes-la-Jolie Permanences : Mercredi 3 Avril de 9H à 12H - Jeudi 11 Avril de 9H à 12H - Samedi 20 Avril de 9H à 12H - Mardi 23 Avril de 16H à 19H - Lundi 29 avril de 9H à 12H Voir sur la carte
- **Mairie d'Evry** Place des droits de l'homme et du citoyen 91000Evry Permanences : Jeudi 28/03 de 9H à 12H - Vendredi 05/04 de 14H à 17H - Samedi 13/04 de 9H à 11H 45 - Lundi 22/04 de 9H à 12 H - Mardi 30/04 de 14H à 17 H Voir sur la carte

Enquête publique SDRIF 2030

- **Mairie de Palaiseau - Service urbanisme** 5 rue Blanc 91120Palaiseau Permanences : Mardi 02/04 de 16H à 19H - Vendredi 12/04 de 9H à 12H - Mercredi 24/04 de 14H à 17H - Lundi 29/04 de 9H à 12H En dehors de ces permanences le dossier d'enquête est consultable à l'hôtel de ville. Voir sur la carte
- **Mairie de Palaiseau** 91 Rue de Paris 91120Palaiseau Permanence le Samedi 20/04de 9H à 12H Voir sur la carte
- **Mairie d'Étampes** 2 Place de l'Hôtel de ville 91150Étampes Permanence le Samedi 06/04de 9H à 12H En dehors de cette permanence le dossier d'enquête est consultable à l'hôtel de ville. Voir sur la carte
- **Mairie d'Étampes - Services techniques** 19 rue Reverseleux 91150Étampes Permanences : Vendredi 29/03de 9H à 12H - Mercredi 10/04 de 9H à 12 H - Jeudi 18/04de 14H à 17H - Vendredi 26/04 de 14H à 17H En dehors de cette permanence le dossier d'enquête est consultable à l'hôtel de ville. Voir sur la carte
- **Agora de Nanterre** 20 rue de Stalingrad 92000Nanterre Permanence le Samedi 30 mars de 10H à 13H Voir sur la carte
- **Direction de l'Aménagement et du Développement de la mairie de Nanterre** 130 rue du 8 mai 1945 Tour A, 12ème étage 92000Nanterre Permanences: Vendredi 05/04 de 9H à 12H - Mercredi 10/04 de 10H à 13H - Jeudi 18/04 de 14H à 17H - Vendredi 26/04 de 9H à 12H Voir sur la carte
- **Mairie de Boulogne-Billancourt** 26, avenue André-Morizet 92100Boulogne-Billancourt Permanences: Jeudi 04/04 de 16H à 19H - Vendredi 12/04 avril de 13H à 16H - Samedi 20/04de 8H30 à 11H30 - Mardi 23/04de 9H à 12H - Lundi 29/04 de 14H à 17H Voir sur la carte
- **Mairie d'Antony** Place de l'Hôtel de ville 92160Antony Permanences: Jeudi 28/03de 9H à 12H - Samedi 06/04de 9H à 12H - Jeudi 11/04 de 14H à 17H - Mercredi 17/04 de 9H à 12H - Lundi 22/04 de 14H à 17H Voir sur la carte
- **Mairie de Bobigny** 31, avenue du Président Salvador Allende 93000Bobigny Permanences: Mercredi 03/04de 14H30 à 17H30 - Lundi 08/04de 8H45 à 11H45 - Samedi 13/04de 9H à 11H45 - Jeudi 25/04 de 14H30 à 17H30 - Mardi 30/04de 14H30 à 17H30 Voir sur la carte
- **Mairie de Saint-Denis** 2 Place Victor Hugo 93200Saint-Denis Permanences: Mercredi 03/04de 14H30 à 17H30 - Samedi 13/04de 9H à 12 H - Jeudi 18/04de 14H30 à 17H30 - Lundi 22/04de 14H30 à 17H 30 - Mardi 30/04de 14H30 à 17H30 Voir sur la carte
- **Mairie du Raincy** 121 Avenue de la Résistance 93340Le Raincy Permanences: Vendredi 29/03de 9H à 12H - Samedi 06/04 de 9H à 12H - Mardi 09/04 avrilde 17H à 20H - Mercredi 17/04 avrilde 9H à 12H - Mardi 30/04 de 9H à 12H Voir sur la carte
- **Mairie de Créteil** Place Salvador Allende 94010Créteil Permanences: Jeudi 28/03de 9H à 12H -Vendredi 05/04 de 14H à 17H - Jeudi 11/04 de 14H à 17H - Samedi 20/04 de 9H30 à 11H30 - Vendredi 26/04 de 14H à 17H Voir sur la carte
- **Mairie de Nogent-sur-Marne** Place Roger Nungesser 94130Nogent-sur-Marne Permanences: Mercredi 03/04 de 13 H à 16H - Samedi 13/04 de 8H30 à 11H30 - Lundi 15/04 de 14H30 à 17H30 - Jeudi 25/04de 14H30 à 17H30 - Mardi 30/04 de 14H30 à 17H30 Voir sur la carte
- **Mairie de L'Haÿ-les-Roses** 41 rue Jean Jaurès 94246L'Haÿ-les-Roses Permanences: Jeudi 04/04 de 15H à 18H - Mercredi 10/04 de 13H30 à 16H30 - Vendredi 19/04 de 13H30 à 16H30 - Samedi 27/04 de 9H à 12H - Lundi 29/04 de 15H à 18H Voir sur la carte
- **Mairie d'Argenteuil** 12-14, boulevard Léon Feix 95107Argenteuil Permanences: Jeudi 04/04 de 14H à 17H - Samedi 13/04 de 9H à 12H - Mercredi 17/04 de 14 à 17H - Jeudi 25/04 de 9H à 12H - Lundi 29/04 de 14H à 17H Voir sur la carte
- **Direction de l'Aménagement de la ville de Sarcelles** 3 Bd Albert Camus 95200Sarcelles Permanences: Mardi 02/04 de 9H à 12H - Jeudi 11/04de 16H15 à 19H15 - Lundi 15/04 de 9H à 12H - Mardi 30/04de 14H à 17H En dehors de cette permanence le dossier d'enquête est consultable à l'hôtel de ville. Voir sur la carte
- **Mairie de Sarcelles** 3, rue de la Résistance 95200Sarcelles Permanence le Samedi 27/04 de 9H à 12H Voir sur la carte

Mairie de Cergy 3 Place de l'Hôtel de ville 95800Cergy Permanences: Mardi 02/04 de 14H à 17H - Vendredi 12/04 de 9H à 12H - Lundi 15/04 de 14H à 17H - Samedi 20/04 de 9H à 12H - Mardi 30/04 de 9H à 12H Voir sur la carte